

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 05704 Numéro SIREN : 839 676 343 Nom ou dénomination : AB MELINA TRANSPORTS
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2024 sous le numéro de dépôt 7145

2024 11 14 5

N° 2065-SD
2023



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPOT SUR LES SOCIETES

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Tambour à date de service

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAGU DE MELINA TRANSPORTS 93700 MONTREUIL SIRET 18131961634300024	
Mél:	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Transports routiers de fret de proximité	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	15 000	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
---	-----	-----	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SAG JACOBSON 127 Avenue Gallieni 94160 SAINT MANDE Tél: 01 42 37 95 00	Tél:
OGA/OMGA	Viseur conventionné
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Date: 09092023 Lieu: MONTREUIL
Examen de conformité fiscale (ECF)	Qualité et nom du signataire: Président Mohamed Amine BOURBABA
prestataire:	Signature:

COPIE CONFORME
A L'ORIGINAL

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	<div>payées par la société elle-même a</div> <div>payées par un établissement chargé du service des titres b</div>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
	e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	f
	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): <ul style="list-style-type: none"> * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements			
	2	3	4	5	6	7	8	
1 Mohamed Amine BOURBATACHE 257 Rue de Rosny 93100 MONTREUIL	100	2022	6 757					

K DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SASU AB MELINA TRANSPORTS

1 1 2

Adresse de l'entreprise 257 RUE DE ROSNY 93100 MONTREUIL

Durée de l'exercice précédent *

Numéro SIRET * 8 3 9 6 7 6 3 4 3 0 0 0 2 4

Néant ☐

				Exercice N clos le,				
				3 1 1 2 2 0 2 2				
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	84 002	AU	1 298	82 705	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 2	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH		BI			
TOTAL (II)				BJ	84 002	BK	1 298	82 705
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY			
		Autres créances (3)	BZ	8 847	CA		8 847	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	2 700	CC		2 700	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	119 717	CG		119 717		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI				
	TOTAL (III)	CJ	131 264	CK		131 264		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO	215 266	1A	1 298
Renvois : (1) Dont droit au bail :			2 Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Cause de réserve de propriété : *			Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (annexe 53.A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		SASU AB MELINA TRANSPORTS		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 400...)	DA	5 400		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(6 479)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	55 517		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)		DL	54 438	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	17		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 079		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	93 022		
	Dettes fiscales et sociales	DY	63 413		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	159 531		
Ecart de conversion passif *		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	213 969		
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
		IF			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	159 531			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SASU AB MELINA TRANSPORTS</u>		Néant ☐				
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens *	FD	FE	FF		
		FG	208 711	FH	208 711	
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	208 711	EK	FL	208 711
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	4	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	208 715	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *		FS			
	Variation de stock (marchandises) *		FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *		FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *		FW	91 357		
	Impôts, taxes et versements assimilés *		FX	1 112		
	Salaires et traitements *		FY	39 333		
	Charges sociales (10)		FZ	8 078		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *	GA	1 298	
			- dotations aux provisions	GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)		GE	52		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	141 231		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG	67 484			
opérations en nature	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM			
	Différences positives de change		GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO			
	Total des produits financiers (V)		GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	25		
	Différences négatives de change		GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT			
	Total des charges financières (VI)		GU	25		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	(25)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)		GW	67 459			

REVENUS : voir tableau n° 2053. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SASU AB MELINA TRANSPORTS										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								Concurrençant une reévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KE		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I.9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA	84 002	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN		LO		LP	84 002	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
TOTAL IV						LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG		OH		OJ	84 002
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
				1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		IV		IW		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		IX		IY		IZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	84 002	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	84 002	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations				IO		OX		OY		OZ	
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OK		OL	84 002	OM	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU AB MELINA TRANSPORTS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGI/FP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise SASU AB MELINA TRANSPORTS Néant ☐

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PL		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI	1 298	QJ		QK	1 298
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV	1 298	QW		QX	1 298
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		UN		UP	1 298	UQ		UR	1 298

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NI			NM			NO	
TOTAL III									
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non dérogatoire (NP + NQ + NR)		NW		Total général dérogatoire (NS + NT + NU)	NY		Total général non dérogatoire (NW - NY)	NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net à la fin de l'exercice	
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations						SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise <u>SASU AB MELINA TRANSPORTS</u>								Neant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 23 ^{bis} A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 <i>quinquies</i> H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		6J		6K		6L		6M	
		6N		6P		6Q		6R	
		6O		6R		6S		6T	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF					
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.								10	
<p>(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.</p> <p>NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.</p>									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SASU AB MELINA TRANSPORTS										Néant		*			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3					
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN				
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US				
	Autres immobilisations financières				UT			UV			UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA										
	Autres créances clients				UX										
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)				ZI										
	Personnel et comptes rattachés				UY										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ										
	État et autres	Impôts sur les bénéfices			VM										
		collectivités publiques	Taxe sur la valeur ajoutée			VB	7 781		7 781						
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN											
	Divers			VP											
	Groupe et associés (2)				VC	2 700		2 700							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 067		1 067							
	Charges constatées d'avance				VS										
TOTAUX				VT	11 547		VU	11 547		VV					
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF										
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4			
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y											
Autres emprunts obligataires (1)				7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG											
	à plus d'1 an à l'origine			VH											
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A											
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	93 022		93 022								
Personnel et comptes rattachés				8C	16 072		16 072								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	7 559		7 559								
État et autres	Impôts sur les bénéfices			8E	11 124		11 124								
	collectivités publiques	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	27 859		27 859							
Obligations cautionnées			VX												
Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	799		799									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J											
Groupe et associés (2)				VI	17		17								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K											
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2											
Produits constatés d'avance				8L											
TOTAUX				VY	156 452		VZ	156 452							
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK										
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032															

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise SASU AB MELINA TRANSPORTS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Neant ☐	Exercice clos le 31/12/2022		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	55 517	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-I du CGI et autres amortissements non déductibles)		WF			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-I du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sixies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39 I 3° et 212 bis) *		NZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						Y7	11 124	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				Y8		
			- imposées au taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		Plus values nettes à court terme				WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39 I 3 et 212 du C.G.I.)		SI	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	818	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	67 459	
II. DÉDUCTIONS								WS	
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								WT	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
			- imposées au taux de 0 %				WH		
			- imposées au taux de 19 %				WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						Y6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		2A	XA		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								ZN	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur les plus-values et exonérations	Entreprises nouvelles * (Reprise d'entreprises en difficulté (ci septies))	K9	Entreprises nouvelles (ci septies)	L2	Entreprises nouvelles (art. 39 septies A)	L5	XF	
		Zone franche urbaine II (art. 15 septies A)	OV	Société investissements immobiliers (ci septies art. 238)	K3	Zone d'aménagement global (ci septies art. 15 septies B)	PA		
Bassin versant à dynamiser (art. 15 septies A et B)		PP	Zone d'implantation industrielle (art. 44 bis septies A)	IF	Zone franche d'industrie (ci septies art. 15 septies C)	XC			
			Zone de réhabilitation totale d'un quartier (ci septies A)	PC	Zone de développement prioritaire (ci septies A)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)	X9	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)	YU	) XG		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)	YB	créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis)	YJ			
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2
							TOTAL II	XH	
III. RÉSULTAT FISCAL								XI	67 459
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)					XJ		
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	5 964	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XX	XO	61 495	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2023

Extension

SASU AB MELINA TRANSPORTS

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>SASU AB MELINA TRANSPORTS</u>				Néant *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)				K5	5 964
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	(5 964)
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	(5 964)
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	5 005
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN - ZV à 9S) et (YO - ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A-2		▼ ligne W1		▼ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
I.1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

11

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Document obligatoire en vertu de l'article 235 A
du Code de commerce et de l'article 235 B

Designation de l'entreprise : <u>SASU AB MELINA TRANSPORTS</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	Reserves légales	ZB				
	Resultat de l'exercice precedant celui pour lequel la declaration est etablie	OD				Dividendes	Autres reserves	ZD			
	Prelevements sur les reserves	OE				Autres repartitions		ZE			
TOTAL I	OF		Report à nouveau		ZF						
				ZNB : le total I doit être égal au total II		TOTAL II		ZH			
RENSEIGNEMENTS DIVERS									Exercice N :		
ENGAGEMENTS	Engagements de credit bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en credit bail)						J		YQ		
	Engagements de credit bail immobilier								YR		
	Effets portés à l'escompte et non exclus								YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance								YI	43 837	
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						JS		YQ	3 439	
	Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	Remunérations d'intermediaires et honoraires (hors retrocessions)								SS	2 986	
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES		SI	41 095	
	Total du poste correspondant à la ligne EW du tableau n° 2052								ZI	91 357	
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe minière sur les produits pétroliers)						ZS		Y/	1 112	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YN	1 112	
TVA	Montant de la TVA collectée								YY	41 742	
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								Y/	7 464	
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019)								OB	35 758	
	Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS		
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK		
	Numero de centre agréé *						XP				
	Filiales et participations (liste au 30/09/2019) (Cf. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au I de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *								RG		
+ Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : resultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus values a 15	JK		Plus values a 16	JL		
					Plus values a 19	JM		Impôts a 17	JC		
	Groupe : resultat d'ensemble		JD		Plus values a 15	JN		Plus values a 16	JO		
					Plus values a 19	JP		Impôts a 17	JI		
	si vous relevez du régime de groupe, indiquer la société mère, 2 si société filiale		II		N° SIRET de la société mère du groupe	II					

CD : ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes destinées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058 NOI pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 83967634300024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AB MELINA TRANSPORTS

ADRESSE (voie) 257 RUE DE ROSNY

CODE POSTAL 93100 VILLE MONTREUIL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BOURBATACHE Prénom(s) Mohamed Amine
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance: Date 16/11/1981 N° Département 99 Commune Kouba Pays ALGERIE
Adresse : N° 257 Voie Rue de Rosny
Code Postal 93100 Commune MONTREUIL Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.U.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 83967634300024

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AB MELINA TRANSPORTS

ADRESSE (voie) 257 RUE DE ROSNY

CODE POSTAL 93100

VILLE MONTREUIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5
--	----

Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2023 - Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise SASU AB MELINA TRANSPORTS

du

Adresse 257 RUE DE ROSNY 93100 MONTREUIL

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		199
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		199

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2022... (total col.9 + total col.10) ⑩	199	- de l'exercice 2022... ⑩	67 459
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire Mohamed Amine BOURBABATACHE		À MONTREUIL le 09/09/2023	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(2023)

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

SASU AB MELINA TRANSPORTS

[illegible]

SASU AB MELINA TRANSPORTS

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

page 1

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

(Euros)

Edité le 09/09/2023

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent	Variation absolue	%
Ventes de marchandises				
- Cout direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	208 711		208 711	N/S
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	208 711		208 711	N/S
- Matières premières et approvisionnements consommés	43 837		43 837	N/S
- Sous traitance directe				
Marge brute sur production (II)	164 874		164 874	N/S
Taux de marge brute sur production	79,00 %	%		
Marge brute globale (I + II)	164 874		164 874	N/S
Taux de marge brute globale	79,00 %	%		
- Services extérieurs et autres charges externes	47 520		47 520	N/S
Valeur ajoutée produite	117 354		117 354	N/S
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	56,23 %	%		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 112		1 112	N/S
- Salaires et traitements	39 333		39 333	N/S
- Charges sociales	8 078		8 078	N/S
Excédent brut d'exploitation	68 830		68 830	N/S
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	32,98 %	%		
+ Reprises sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 298		1 298	N/S
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	4		4	N/S
- Autres charges de gestion courante	52		52	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	67 484		67 484	N/S
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	32,33 %	%		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	25		25	N/S
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	67 459		67 459	N/S
Résultat courant / chiffre d'affaires	32,32 %	%		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	818		818	N/S
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	-818		-818	N/S
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôt sur les bénéfices	11 124		11 124	N/S
Résultat Net Comptable	55 517		55 517	N/S
Résultat net / chiffre d'affaires	26,60 %	%		

SASU AB MELINA TRANSPORTS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
A ASSOCIE UNIQUE
CAPITAL SOCIAL : 5 400 EUROS
SIEGE SOCIAL : 257 rue de Rosny
93 100 MONTREUIL
RCS DE BOBIGNY : 839 676 343

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

PRESENTE ET LU A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 1er Février 2024

Chers Associés,

Je vous ai réunis, ce jour, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en exécution des prescriptions légales, pour vous rendre compte de ma gestion durant l'exercice écoulé, ouvert le 01 Janvier 2022 et clos le 31 Décembre 2022, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels, le présent rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et la proposition d'affectation des résultats.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable révisé.

Les règles et méthodes comptables retenues sont indiquées dans l'annexe.

Les rapports de la gérance, les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les délais prévus par la loi.

I – MARCHE DE LA SOCIETE

Je vous présente les comptes qui se soldent par un Benefice de 55 837 €.

Ainsi, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'élève à la somme de : 208 711 €

Autres produits	0 €
Subventions reçues	0 €
Production stockée	0€
Total des produits d'exploitation	208 711€

Les charges d'exploitation s'élèvent à 140 862 €

Celles ci comprennent :

	<u>31/12/2022</u>
Achats de marchandises	0 €
Achats de matières premières	0 €
Autres charges externes.....	91 037 €
Impôts, taxes et versement assimilés.....	1 112 €
Rémunération du personnel	39 333 €
Charges sociales	8 078 €
Dotations aux amortissements sur immobilisations.....	1 298 €
Autres charge	3 €
TOUTAU EGAUX	140 862 €

Si nous faisons la différence entre les produits et les charges d'exploitation, nous obtenons résultat d'Exploitation de **67 849 €** Il faudra rajouter les Produits Exceptionnels pour **4 €**, et déduire les Charges financières **25 €**, plus les Charges exceptionnelles de **867 €**, plus impôts sur les bénéfice **11 124 €**, nous obtenons un Benefice de **55 837 €**.

II PRESENTATION DES COMPTES – RESULTATS DE L'EXERCICE – PROPOSITION D'AFFECTATION

A la lecture des comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2022 ledit exercice s'est soldé par **un Benefice de 55 837 €** que je vous propose d'affecter
comme suit :

Les capitaux propres se présenteront comme suit :

- Capital.....	5 400 €
- Report	49 358 €

SOIT.....	49 358 €

Je vous signale en outre qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée aux cours des deux derniers exercices, et qu'en conséquence, les associés ne disposent à ce titre d'aucun crédit d'impôt, ni d'aucun avoir fiscal.

Je souhaite que mes propositions emportent votre approbation, et que vous voudrez bien me donner quitus de ma gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

LE PRESIDENT

Mr BOURBATACHE MAOHAMED A mine



SASU AB MELINA TRANSPORTS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

ASSOCIE UNIQUE

CAPITAL SOCIAL : 5 400 EUROS

SIEGE SOCIAL : 257 rue de Rosny

93 100 Montreuil

RCS DE BOBIGNY : 839 676 343

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU

1 Février 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et quatre,

Le premier Février,

A quinze heures,

Le président de la Société à Responsabilité Limitée Associé Unique « **AB MELINA TRANSPORTS** », Au capital de CINQUE MILLE QUATRE CENTS EUROS (5 400€) divisé en CENTS PARTS SOCIALES (**100**) de DIX EUROS (54 €) chacune se réunis, au siège social sur convocation orale et individuelle faite par Le président.

SONT PRESENTS:

- Mr BOURBATACHE Mohamed Amine

Propriétaire de CENTS PARTS SOCIALES, ci.....**100 Parts**

-Total égal au nombre de parts composant le capital social:

CENTS parts sociales, ci..... **100 Parts**

L'Associé présent détenant l'intégralité des parts composant le capital social, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par Mr BOURBATACHE Mohamed Amine, Président de la société.

Monsieur Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée:

- Un exemplaire des statuts.
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 Décembre 2022, ainsi que les comptes annuels.

- le rapport de gestion de la gérance sur lesdits comptes,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- le texte des résolutions proposées à vote de l'Assemblée.

Puis, Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que les rapports de la gérance, et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire ont été adressés à ses associés, quinze jours avant la date de la présente réunion, et que l'inventaire a été tenu à leur disposition, au siège social, depuis cette année.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022, et lecture du rapport spécial sur les conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
- Examen et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2022.
- Affectation des résultats
- Confirmation de l'absence de distribution de dividendes.
- Questions diverses.

Puis, Monsieur Le Président donne lecture :

- Du rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2022,
- Du rapport spécial sur les conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées, et après avoir satisfait aux questions posées par ses associés, Monsieur Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que tous les associés sont

Présent, couvre l'action en nullité qui aurait pu être intentée pour défaut de convocation à la présente Assemblée, dans les formes et délais fixés par décret, et ce conformément à l'article 57 de la loi du 24 Juillet 1966.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, l'Assemblée des associés approuve les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise des éléments Comptables, faisant apparaître, pour l'exercice social clos le 31 Décembre 2022, un Bénéfice de 55 837 €, décide sur proposition de la gérance, de reporter la somme au compte courant.

Elle prend acte, la distribution se fera comme suit :

- Compte courant d'associés	17 €
- Bénéfice	55 837 €
	<hr/>
Compte courant d'associés	55 854 €

Les capitaux propres se présenteront comme suit :

- Capital	5 400 €
- Réserve Légale	0 €
	<hr/>
SOIT	5 400 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans Réserve à la gérance, pour tous les actes de gestion antérieurs au 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, déclare qu'aucune de ces conventions n'a été passée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Mr BOURBATACHE Mohamed Amine Président, ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix sept heures trente.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, est signé de tous les associés présents.

Mr BOURBATACHE Mohamed Amine

